

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2926

présenté par

M. Dharréville, M. Chassaing, Mme Bourouaha, M. Jumel, M. Peu et M. Nadeau

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les dispositions relatives à l'aide à mourir.